

## Faites un don pour restaurer l'aqueduc

Afin de préserver le patrimoine exceptionnel de l'aqueduc romain du Gier, la commune de Chaponost s'est engagée dans un vaste programme de restauration séquencé sur la période 2016-2020. Une urgence nécessaire au vu de l'inquiétant état sanitaire de l'édifice.

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, la commune a signé une nouvelle convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine, qui marquera le lancement d'une seconde campagne de mécénat populaire.

## Une nouvelle campagne de mécénat populaire

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le 16 septembre 2017, la commune a signé une nouvelle convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine, qui marque le lancement d'une seconde campagne de mécénat populaire, avec la restauration de 13 nouvelles arches.



Pour faire un don : [www.fondation-patrimoine.org/2755](http://www.fondation-patrimoine.org/2755)

## Une plaque pour remercier l'ensemble des donateurs ayant contribué à la restauration de l'aqueduc

À l'issue de cette signature, une plaque de remerciements de l'ensemble des donateurs et financeurs ayant contribué à la restauration de l'aqueduc, a été inaugurée.

## La commune lauréate du prix régional des Rubans du Patrimoine

La commune s'est également vu décerner un prix régional des Rubans du Patrimoine, conjointement remis à l'Association des Maires de France, la Fondation du patrimoine et la Caisse d'Épargne. Ce concours récompense les communes ayant réalisé des opérations de restauration ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Une distinction importante, permettant de valoriser les actions de la commune engagées en faveur de la re

## 2018-2020 : une nouvelle campagne de restauration lancée

À la suite de l'importante campagne de souscription publique et de mécénat lancée en 2016, qui a permis de poursuivre son implication et les efforts qu'elle a engagés pour sauver l'édifice.

Pour 2018-2020, la commune a sollicité une subvention de l'État, et souhaite s'engager, avec la mobilisation de la restauration de 13 arches supplémentaires pour un budget de 280 000€ HT.

Il s'agira de consolider les structures existantes par l'apport de matériaux et la pose de mortiers de chaux, afin de protéger les vestiges antiques de l'érosion, et de réaliser des patines afin d'atténuer les contrastes et restaurer les surfaces.

## Faire un don, pourquoi ? Comment ? Combien ?

Faire un don, c'est à la fois marquer son attachement à la commune et montrer son soutien à la commune. Financièrement, la commune de Chaponost pourra valoriser cet édifice et le transmettre aux générations futures. Les particuliers peuvent déduire 66 % du don (dans la limite de 20 % du revenu imposable) et les entreprises 5 % de leur chiffre d'affaires). Pour chaque don, un reçu fiscal édité par la Fondation du Patrimoine sera remis. Pour contribuer au projet, plusieurs moyens sont proposés aux mécènes :

- > par courrier, en complétant un bon de souscription à télécharger [ici](#)
- > par Internet, sur le site sécurisé [www.fondation-patrimoine.org/2755](http://www.fondation-patrimoine.org/2755)

Il n'y a pas de montant minimum, tous les dons sont les bienvenus !

## Professionnels, devenez mécène

La commune offre à toutes les entreprises, fondations et institutions la possibilité de s'associer à ce projet en devenant mécène.

[Télécharger la plaquette](#)

Télécharger les annexes :

- > [Convention de mécénat](#)

- > [Cahier des charges des contreparties](#)
- > [Charte éthique](#)
- > [Devis estimatif des travaux](#)

## Le mécénat financier

= Don financier : chèques, virements, etc.

Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 60 % de son montant, dans la limite de 0,5% du chiffre d'



**Pour 500 € de don > 60 % d'économie d'impôt = 200 € de coût réel après déduction**

*Cf. paragraphe précédent "comment faire un don ?"*

## Le mécénat en nature

= Don d'un bien immobilisé - La fourniture de marchandises en stock - L'exécution de prestations de service

## Les contreparties

Votre don vous donne droit à un certain nombre de contreparties (dont la valeur, au vu des dispositions légales, dépend du montant du don) :

	En- dessous de 5000€	De 5000€ à 10000€	Plus de 10000€	Plus de 20000€
Inscription sur la plaque des donateurs	✓	✓	✓	✓
Votre logo sur les supports de communication en lien avec l'aqueduc		✓	✓	✓
Votre logo sur le site internet de la commune avec lien vers votre site		✓	✓	✓

Organisation d'une visite commentée privée de l'Aqueduc pour 10 à 30 personnes	✓	✓	✓
Mise à disposition du site du Plat de l'Air avec matériel pour organisation d'un évènement d'entreprise	✓	✓	✓
Mise à disposition de l'auditorium OU de la salle des fêtes une fois dans l'année suivant le don		✓	
Mise à disposition de l'auditorium ET de la salle des fêtes une fois dans l'année suivant le don			✓

L'engagement sera concrétisé par la signature d'une convention de mécénat avec la commune de Chapon: relations qui régissent les deux parties et dans le respect de la Charte éthique délibérée par la commune de



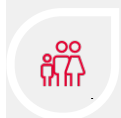


Aquedu

• ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL  
FAMILLE



AQUEDUC



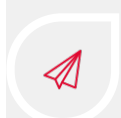
PLU



CHAP'INFO



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS